

Délibération numéro 2023 - 62

Département de la Savoie République Française

## COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Séance du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 30 mars 2023.

Présents: Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents: Roland AVENIERE, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Denise MELOT, Erica SANDFORD.

**Procurations:** Stéphane BOYER à Maurice BODECHER

Natacha BRENIER à Yann CHABOISSIER Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN Erica SANDFORD à Karin THEOLIER Denise MELOT à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice: 29 Nombre de membres présents: 19

Nombre de pouvoirs: 05 Nombre de votants : 24

Monsieur Jean-Marc BUTTARD a été désigné secrétaire de séance.

## Objet: Budget annexe ZAE des Terres Blanches

Vote du budget primitif 2023

## Le Conseil communautaire,

Vu les orientations budgétaires définies au cours de la séance du conseil communautaire en date du 1er mars 2023 et lors de la commission finances du 15 mars 2023 ;

Vu la délibération d'affectation des résultats 2022 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales ;

## Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif annexe ZAE des Terres Blanches 2023 de la CCHMV s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 273 047.60 euros en section de fonctionnement et de 255 205.60 euros en section d'investissement ;
- Charge Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour. Pour copie conforme, Modane, le 11 avril 2023.

